

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAL
SEANCE DU 25 AOUT 2025 A 20 H 00**

1. Braderie 2026 - Communication

Il est donné communication au Conseil Communal des modalités relatives à l'organisation de la kermesse pour l'année 2026.

2. Enseignement - Rentrée scolaire - Communication

Il est donné communication au Conseil Communal des chiffres de la population scolaire au sein des Ecoles Communales au 25 août 2025.

3. Séance publique du 30 juin 2025 - Procès-verbal - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le procès-verbal de la séance publique du Conseil Communal du 30 juin 2025.

4. Questions orales

Il est demandé au Conseil Communal s'il souhaite poser des questions orales.

5. Règlements complémentaires de roulage - Rempart de la Tour côté pair l'opposé du n° 49 - Emplacement personnes handicapées - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver, via un règlement complémentaire de roulage, la réservation d'un emplacement de stationnement à l'usage des personnes handicapées du côté pair à l'opposé l'immeuble n° 49 du Rempart de la Tour sur une longueur de 6 mètres.

6. Règlement complémentaire de roulage - Ciney - Avenue d'Huart 113 - Emplacement Personnes handicapées - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver, via un règlement complémentaire de roulage, la réservation d'un emplacement de stationnement à l'usage des personnes handicapées du côté impair le long de l'immeuble n° 113 de l'Avenue d'Huart sur une longueur de 6 mètres.

7. Règlement complémentaire de roulage - Ciney - Rue Edouard Dinot à l'opposé du n° 61 - Emplacement Personnes handicapées - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver, via un règlement complémentaire de roulage, la réservation d'un emplacement de stationnement à l'usage des personnes handicapées du côté pair à l'opposé de l'immeuble n° 61 de la Rue Edouard Dinot sur une longueur de 6 mètre.

8. Règlement complémentaire de roulage - Ciney - Rue d'Omalius - Emplacement Personnes handicapées - Approbation

Il est donné connaissance au Conseil Communal d'approuver, via un règlement complémentaire de roulage, la réservation d'un emplacement de stationnement à l'usage des personnes handicapées du côté impair le long de l'immeuble n° 53 de la Rue d'Omalius sur une longueur de 6 mètres.

9. Règlement complémentaire de roulage - RN 97 - Limitation vitesse - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver, via un règlement complémentaire de roulage, la limitation de la vitesse des véhicules à 70km/h sur le territoire de la Commune de Ciney, sur la route N97, dénommée Route Charlemagne / Chaussée de Dinant dans le sens de circulation Achêne vers Ciney entre les BK 42.700 et BK 43.700.

10. Règlement complémentaire de roulage - Ciney - Chemin Rebonmoulin - Organisation du stationnement - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver, via un règlement complémentaire de roulage, la délimitation sur la chaussée parallèlement au trottoir de deux bandes de stationnement de 2m au moins de largeur pour 5 emplacements de stationnement chacune Chemin de Rebonmoulin à l'opposé des immeubles.

11. Règlement complémentaire de roulage - Agglomérations de Ychippe et Chapois - Rue du Pontois - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver, via un règlement complémentaire de roulage, l'agrandissement et la fusion des agglomérations de Chapois et Ychippe via l'enlèvement des signaux F1 et F3 à hauteur des immeubles 98 et 20 de la Rue du Pontois.

12. Règlement complémentaire de roulage - Leignon - Rue du Pontois - Ralentisseurs de trafic - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver, via un règlement complémentaire de roulage, l'implantation de trois dispositifs surélevés de type "ralentisseur de trafic" Rue du Pontois à Leignon à hauteur des poteaux d'éclairage :

- n° 506/01701*
- n° 506/017055 (avant l'immeuble n° 98)*
- n° 506/01711 (aux environs de l'immeuble n°30)*

13. Règlement complémentaire de roulage - Pessoux - Rue de Trisogne - Limitation de tonnage 7.5t excepté pour la desserte locale - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver, via un règlement complémentaire de roulage, l'interdiction d'accès Rue de Trisogne à Pessoux aux conducteurs de véhicules dont la masse en charge dépasse 7.5T, excepté pour la desserte locale.

14. Règlement-redevance pour l'accueil extrascolaire - Approbation par la Tutelle - Prise de connaissance

Il est donné connaissance au Conseil Communal de l'approbation en date du 22 juillet 2025 par l'autorité de Tutelle du règlement-redevance pour l'accueil extrascolaire, voté en séance du Conseil Communal du 30 juin 2025.

15. Redevance communale sur les prestations d'implantation des constructions et d'établissement de procès-verbaux en résultant - Règlement - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver une redevance communale sur les prestations d'implantation des constructions et d'établissement des procès-verbaux en résultant, en application de l'article D.IV.72 du Code du Développement Territorial (CoDT).

La redevance est due par la personne physique ou morale ayant obtenu un permis d'urbanisme nécessitant la vérification de l'implantation de la ou des future(s) construction(s).

Le montant de la redevance est de :

- Forfait pour petites implantations (constructions telles que piscine, serre, abri divers, remise, volume annexe de moins de 40 m2, panneaux solaires au sol) : 110 € HTVA ou 133,10 € TVAC ;*
- Forfait pour implantations classiques (nouvelles constructions ou extensions > 40 m2 et < 200 m2 au sol, non reprises dans les petites implantations visées ci-avant) : 190 € HTVA ou 229,90 € TVAC ;*
- Montant horaire pour implantation hors normes (toute construction > 200 m2 au sol ou vérification manifestement exceptionnelle) : 60 € HTVA ou 72,60 € TVAC ;*

- Forfait pour deuxième passage (nouvelle vérification lorsqu'une première implantation a été jugée non recevable par le Collège Communal) : 90 € HTVA ou 108,90 € TVAC ;
- Forfait pour implantation non réalisée (compensation lorsqu'une vérification n'a pas pu être réalisée car le demandeur était en défaut (chaises pas placées ou manquantes, chantier inaccessible, ...)) : 50 € HTVA ou 60,50 € TVAC.

16. Ville de Ciney - Comptes exercice 2024 - Décision de l'autorité de tutelle - Communication

Il est donné communication au Conseil Communal de l'arrêté daté du 22 juillet 2025 par lequel le Vice-Président et Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs Locaux François DESQUESNES approuve les comptes annuels pour l'exercice 2024 de la Ville de Ciney votés en séance du Conseil Communal en date du 26 mai 2025.

17. Modifications budgétaires n° 1 pour l'exercice 2025 - Réformation - Communication

Il est donné communication au Conseil Communal de l'arrêté daté du 12 août 2025 par lequel le Vice-Président et Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs Locaux François DESQUESNES réforme les modifications budgétaires n° 1 pour l'exercice 2025 votées en séance du Conseil Communal en date du 26 mai 2025.

18. Fabrique d'Eglise de Pessoux - Modification budgétaire n° 2 - Exercice 2025 - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver la délibération du 8 juillet 2025 par laquelle le Conseil de Fabrique de l'établissement cultuel Saint Martin (Pessoux) arrête la modification budgétaire n° 2, pour l'exercice 2025, dudit établissement cultuel.

19. ADL - Comptes exercices 2024 - Décision de l'autorité de tutelle - Communication

Il est donné communication au Conseil Communal de l'arrêté daté du 9 juillet 2025 par lequel le Vice-Président et Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs Locaux François DESQUESNES approuve les comptes annuels pour l'exercice 2024 de l'ADL votés en séance du Conseil Communal en date du 26 mai 2025.

20. Piste de mobilité douce entre la piscine de Ciney et le Crahiat - Expropriation - Phase judiciaire - Décision à prendre

Il est demandé au Conseil Communal :

- d'introduire une procédure devant le Tribunal de Première Instance de Namur, afin qu'il tranche la question de la légalité de l'expropriation des biens cadastrés [REDACTED] ou l'ayant été, tels que figurés au plan d'expropriation dressé par le géomètre-expert Arnaud FOSSION, daté du 28 mai 2024, portant les références « 22/0293 » ;*
- de mandater le cabinet d'avocats HEGER ASSOCIATION, ayant établi ses bureaux Rue de Bruxelles, 57, à 5000 Namur, afin qu'il représente les intérêts de la Ville de Ciney en ce dossier.*

21. Ciney - Marché public de travaux - Aménagement des bureaux administratifs aux nouveaux ateliers communaux - Approbation des conditions et du mode de passation

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le cahier des charges N° ID1740/EP/07.25 relatif au marché "Aménagement des bureaux administratifs aux nouveaux ateliers communaux" dont le montant estimé s'élève à 128.099,17 € hors TVA ou 155.000,00 €, 21% TVA comprise, étant entendu que ce montant n'a qu'une valeur indicative et de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

22. Vente de bois marchands 2025 - Exercice 2026 - Catalogue - Décision à prendre

Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le cahier spécial des charges et le catalogue de vente de bois marchands de l'exercice 2026 et plus précisément les lots 101, 102, 103 et 104 tels que détaillés ci-dessous :

- lot 101 : 73 bois, ± 95 m3 grumes, au lieu-dit : les Cresses - cpe 7 ;*
- lot 102 : 520 bois, ± 884 m3 grumes, au lieu-dit : fond du Mivau - cpe 10 ;*
- lot 103 : 88 bois, ± 72 m3 grumes, au lieu-dit : Les Cresses - cpe 1 ;*
- lot 104 : 49 bois, 55m3 grumes, au lieu-dit : Longuire - cpe 8.*

Le montant estimé pour la vente des lots est de 95.700 €.

23. Baux à ferme communaux - Remise en location de parcelles agricoles communales - Prise de connaissance

Il est donné connaissance au Conseil Communal du mail du 23 juillet dernier de Madame DE BRUXELLES du DNF et du retrait de la parcelle agricole communale située à Haversin, cadastrée 3e Division, Section B, n° 336 L, d'une superficie de 27 a 29 ca, de la procédure de remise en location lancée par notre Administration.

24. Mise en vente d'un terrain à Sovet - Vincon - Décision à prendre

Il est demandé au Conseil Communal :

- *De marquer son accord sur le projet de charte pour la mise en vente sous conditions rédigé par le service patrimoine de la Ville de Ciney ;*
- *De proposer à la vente les lots 2 et 3 cadastrés Ciney - huitième division - section A numéros 6F3 d'une contenance de 1 hectare 55 ares 50 centiares et 6G3 d'une contenance de 3 hectares 29 ares 12 centiares, tels que repris au plan levé et dressé par Monsieur Emile CULEM et Monsieur Jean-Marie FRANCO, géomètres-experts le 27 juin 2017.*

La procédure de vente sera le gré à gré moyennant un "faire offre à partir de 800.000 euros" via l'étude de Maître Amélie PERLEAU, notaire de résidence à Ciney.

Les charges d'urbanisme en numéraire seront réclamées à l'acquéreur en raison de la note d'intention relative aux charges d'urbanisme adoptée en date du 14 septembre 2020. Les amateurs devront remettre avec leur offre leur projet dans sa globalité et fournir les documents suivants :

- *une note descriptive du projet ;*
- *un plan de masse ;*
- *un plan de la coupe de la voirie qui sera une voirie partagée.*

La Ville de Ciney pourra départager les amateurs sur base du prix mais aussi sur base des projets proposés qui devront s'intégrer parfaitement dans le cadre environnant.

Les projets devront comprendre :

- *deux logements destinés aux primo-acquéreurs ;*
- *deux logements devront être adaptables.*
- *De désigner les personnes suivantes en vue de constituer le jury chargé d'analyser les offres reçues, à savoir :*
 - *·Monsieur Guy REGINSTER*
 - *·Madame Delphine DAXHELET*
 - *·Madame Nathalie CONSTANT*
 - *·Monsieur Frédérick BOTIN*
 - *·Monsieur Guy MILCAMPS.*

25. PCDR - Aménagement de la Place d'Ychippe - Convention faisabilité - Approbation

Il est demandé au Conseil Communal :

- *d'approuver la convention-faisabilité avec pour programme financier un budget global estimé à 469 102,48€ TVAC avec une part communale de 93 820,50€ TVAC ;*
- *d'approuver les modalités de cette convention ;*
- *de solliciter l'approbation de la convention faisabilité par la Ministre wallonne de la Ruralité.*

26. Contrat Rivière Lesse : Protocole d'accord 2026-2028 : proposition d'actions

Il est demandé au Conseil Communal :

- *De s'engager avec les autres partenaires dans le Protocole d'accord pour un programme d'actions couvrant la période du 22/12/2025 au 22/12/2027 ;*
- *De donner un avis favorable à toutes les actions proposées ;*
- *De financer l'ASBL "Contrat de Rivière Lesse" à concurrence de 1.606,65 euros par année (part calculée sur base de la superficie et du nombre d'habitants de la commune et indexée annuellement sur base de l'indice santé) ;*
- *De confirmer la désignation de Benoît Davin, Échevin de l'Environnement, comme membre effectif de l'assemblée générale de l'ASBL et de Colin Pirlot, conseiller en environnement, comme membre suppléant.*

27. Conseil Consultatif Communal des Aînés - Démission - Désignation d'un membre - Décision à prendre

Il est demandé au Conseil Communal de désigner, pour siéger au sein du Conseil Consultatif Communal des Aînés, durant la présente législature, Madame/Monsieur et ce, suite à la démission adressée par Monsieur Jean-Marie Cheffert.

28. ASBL Centre Culturel de Ciney - Assemblée Générale - Démission - Désignation - Décision à prendre

Il est demandé au Conseil Communal de désigner Monsieur Fabrice Marion pour représenter la Commune de Ciney au sein de l'Assemblée Générale de l'ASBL Centre Culturel de Ciney durant la présente législature et ce, suite à la démission de Madame Denise Gélis.

29. Situation de caisse

Il est donné au Conseil Communal communication de la situation de caisse pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 mars 2025 et du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025.

30. Questions orales - Réponses éventuelles

Il est donné éventuellement réponses aux questions orales des Conseillers Communaux.